

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 352

Artikel: Les Indépendants et le petit bout de la lunette
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023593>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 352 4 mars 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Pierre Moor

352

Domaine public

Domaine public

Les Indépendants et le petit bout de la lunette

Le ban et l'arrière-ban des fédéralistes se sont mobilisés contre l'initiative des Indépendants « pour une imposition plus équitable ». Cette unanimous inquiète dans la mesure où le passé montre que, la droite s'appliquant à confirmer le fédéralisme à son profit, les résistances qu'elle oppose à l'extension des pouvoirs de la Confédération ne s'accompagnent jamais d'une volonté réelle d'accroître le champ d'activité des autorités cantonales et communales.

Sans faire de grandes phrases, que signifie aujourd'hui, en Suisse, le fédéralisme dans le domaine des finances fédérales ?

Les points d'accrochage les plus manifestes à ce sujet résident dans la disparité économique des différents cantons en termes de revenus, de bénéfices et de fortunes déclarés. Le tableau du rendement moyen de l'impôt de défense nationale en donne une illustration intéressante : alors que la moyenne suisse est de Fr. 175.80 par habitant, Zoug, largement en tête, y contribue pour Fr. 472.—, Neuchâtel pour Fr. 147.20, et le Valais pour Fr. 87.70 (année de référence, 1974 ; voir tableau A).

Source fondamentale de différences donc, la substance imposable, celle sur laquelle repose l'impôt ! Mais ces disparités sont susceptibles d'être accusées ou corrigées ; et là, un deuxième élément entre en jeu, la décision d'ordre politique : à ce niveau interviennent les collectivités cantonales et communales qui décident de l'importance à donner aux services et aux investissements collectifs notamment (ainsi, pour des ressources identiques, les cantons romands ont décidé de percevoir davantage d'impôts que les alémaniques, exception faite des deux cantons urbains et industrialisés de Bâle et Zurich).

La combinaison du volume variable des ressources économiques imposables et de l'exercice, à dominante locale, des volontés politiques aboutit à un rendement de l'impôt cantonal et communal par

habitant qui va du simple au quadruple : Fr. 644.20 pour Uri, Fr. 2667.80 pour Genève (année de référence, 1971 : tableau B).

L'essentiel de cette différence tient à l'inégalité économique. Les subventions de la Confédération tentent de combler ce fossé ; et les chiffres bruts publiés peuvent donner l'impression qu'elles y parviennent en partie (tableau C). En fait, une part importante de l'aide fédérale aux cantons les moins riches est destinée à un poste qui devrait être national, à savoir les routes de montagne : plus de 50 % des subventions à Uri, un tiers de celles du Valais, le quart de celles de Fribourg apparaissent au chapitre « transports et communications ».

Ces chiffres montrent clairement que le fédéralisme fiscal, dans sa forme actuelle, renforce les inégalités économiques : il est patent que les collectivités locales situées dans les régions économiquement les moins bien dotées continuent à mettre à la disposition des citoyens la moitié moins, voire trois fois moins de services que les autres ; ces inégalités apparaissent très nettement dans les tableaux comparatifs de la mortalité, du taux de scolarisation universitaire et même secondaire. Pour certains services (culturels, hospitaliers, éducatifs) le dénuement de certains cantons est atténué par l'habitude qu'ont prise à la longue certains de leurs ressortissants de se déplacer vers des cantons mieux équipés. Mais qui dit déplace-

● SUITE ET FIN AU VERSO

DANS CE NUMÉRO

P. 3 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Petits d'homme ; pp. 4 et 5 : Multinationales et multicantonales ; pp. 6 et 7 : Deuxième pilier : des lacunes importantes dans un système compliqué à l'excès — La semaine dans les kiosques alémaniques : Le quotidien de gauche idéal ; p. 8 : Où le Conseil fédéral défriche le terrain.

Les Indépendants et la fiscalité (suite et fin)

ment, dit aussi sélection au bénéfice des privilégiés, et surtout renforcement des situations acquises ! Que l'on songe par exemple au nombre d'étudiants, originaires de cantons non universitaires, qui restent fixés, leur formation terminée, dans le canton où ils ont émigré pour pouvoir mener à bien leurs études.

Passons maintenant à la troisième caractéristique du fédéralisme fiscal, la répartition variable de la charge totale entre petits, moyens et gros contribuables. Là, les taux reflètent avant tout les rapports de force à l'intérieur des cantons ; la comparaison des différences entre les moyennes suisses et les indices cantonaux, selon qu'ils con-

cernent telle ou telle catégorie de contribuables, prouve à l'envi l'orientation politique des barèmes fiscaux (tableau D) : Fribourg et Uri taxent plus lourdement les petits contribuables que les moyens et les gros, alors que l'orientation est inverse à Zurich et à Bâle-Ville (notons que la modération avec laquelle les cantons à faible capacité financière taxent les gros revenus tient à leur crainte de les voir changer de domicile).

A. Rendement de l'impôt de défense nationale par tête de population (1974)

Suisse	Fr. 175.80
Zurich	Fr. 243.30
Uri	Fr. 73.40
Zoug	Fr. 472.—
Fribourg	Fr. 130.50
Bâle-Ville	Fr. 427.80
Argovie	Fr. 146.20
Vaud	Fr. 178.80
Valais	Fr. 87.70
Neuchâtel	Fr. 147.20
Genève	Fr. 325.30

B. Rendement des impôts cantonaux et communaux par tête de population (1971)

Zurich	Fr. 2023.—
Uri	Fr. 644.20
Zoug	Fr. 1227.40
Fribourg	Fr. 1005.20
Bâle-Ville	Fr. 2413.70
Argovie	Fr. 1164.10
Vaud	Fr. 1711.70
Valais	Fr. 1348.40
Neuchâtel	Fr. 1528.50
Genève	Fr. 2667.80

C. Subventions fédérales aux cantons par tête de population (1971)

Zurich	Fr. 116.80
Uri	Fr. 416.40
Zoug	Fr. 113.40
Fribourg	Fr. 311.—
Bâle-Ville	Fr. 139.30
Argovie	Fr. 85.—
Vaud	Fr. 175.20
Valais	Fr. 447.40
Neuchâtel	Fr. 208.60
Genève	Fr. 158.20

D. Impôts cantonaux et communaux grevant le produit du travail¹ (1974)

	18 000	30 000	50 000	80 000
Moyenne Suisse	7,33	12,05	16,95	20,65
Zurich	6,65	13,23	18,53	22,45
Uri	6,76	9,14	11,15	12,48
Zoug	5,46	8,95	12,70	14,87
Fribourg	8,54	11,95	15,90	18,77
Bâle-Ville	6,60	11,56	19,11	24,36
Argovie	6,55	10,62	16,05	20,44
Vaud	7,91	11,48	15,11	18,57
Valais	7,80	12,62	18,21	21,36
Neuchâtel	9,37	14,71	19,42	23,24
Genève	7,81	13,92	18,97	22,74

¹ Compte tenu du renchérissement.

Une potion inefficace

Pour lutter contre un mal qui est donc réel, quelle est la potion magique que les Indépendants préconisent ? Essentiellement une potion à base d'uniformisation des barèmes (à travers toute la Suisse, les barèmes seraient les mêmes pour des revenus et des fortunes semblables) ! Qu'y gagnerions-nous ? Abstraction faite de la lutte indispensable contre l'actuelle sous-enchère intercantionale au chapitre des gros revenus et des grosses fortunes, la répartition de l'impôt entre les différentes catégories de contribuables et le combat politique qu'elle suscite périodiquement, cette compétence-là ne fait-elle pas partie des attributions importantes d'une cellule politique autonome ?

Des inégalités perpétuées

Et la péréquation ? Pour l'essentiel, les cantons et les communes devraient conserver leurs ressources actuelles (fort différentes !), chacun ajoutant au taux fédéral les centimes additionnels nécessaires pour faire face à ses besoins. Mais il faut admettre alors qu'un taux fédéral, calqué sur les possibilités des cantons socialement avancés et accusant ainsi le manque criant de substance fiscale de certains cantons et de certaines communes, aboutirait à une baisse des ressources des plus défavorisés sans une utilisation intensive de la péréquation prévue par l'initiative. Ainsi la

charge fiscale des cantons les plus riches augmenterait — ce qui est en soi tout à fait acceptable — sans que les ressources des autres cantons ne s'en trouvent modifiées...

L'exercice fiscal de l'Alliance des indépendants est donc finalement fort décevant (*laissons de côté les autres aspects du cocktail qu'elle nous offre, de la suppression de l'impôt sur les bénéfices distribués à l'impôt sur l'énergie*) : l'idée d'unifier les barèmes fiscaux est un peu naïve, lorsque les ressources et les tâches sont aussi disparates.

Pour une meilleure répartition des tâches

Le premier pas efficace ne serait-il pas dans une réflexion sur la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, et entre ces derniers entre eux ? Est-il normal que pour certains services indispensables (universités, hôpitaux universitaires, écoles techniques, importantes activités culturelles), des cantons — souvent les moins riches — dépendent d'autres cantons — souvent les plus riches — et que ce soit précisément ces derniers qui, en surplus, reçoivent une aide de la Confédération ? Le transfert de ce type de tâches à la Confédération est une solution qui témoigne en tout cas de peu d'imagination !

Pourquoi les cantons de la Suisse orientale ne prendraient-ils pas ensemble la charge de l'hôpital universitaire de Saint-Gall, les cantons de la Suisse centrale celle de l'Université de Lucerne ? Pourquoi le Tessin ne se verrait-il pas confier certains instituts de recherche ? Pourquoi l'activité culturelle « lourde » resterait-elle confinée en quelques centres ?

Cette redistribution des tâches exige une redistribution des ressources fiscales fort différente de celle que proposent les Indépendants...

Et l'on comprend aussi, dans cette perspective, que le Conseil fédéral ne voie pas ce que l'initiative en question pourrait lui apporter, puisqu'elle n'accroît ni ses ressources, ni celles des

cantons, alors qu'aujourd'hui le premier problème des finances publiques est un problème quantitatif. Nous avions indiqué à quelles conditions l'introduction d'un impôt cantonal calqué sur la TVA (taxe à la valeur ajoutée) pourrait être acceptable : outre qu'elle imposerait à juste titre un alourdissement de la charge pesant sur les gros contribuables (pour lesquels la Suisse est aujourd'hui un paradis fiscal), elle mettrait à disposition des ressources nouvelles ; celles-ci devraient être en priorité affectées à des objectifs sociaux, et par exemple au renforcement sensible de la péréquation intercantonale. Voilà qui contribuerait plus efficacement à résoudre un problème qui, mal posé par les Indépendants, mérite pourtant des mesures d'urgence.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Petits d'homme

« Il existe sur Terre une espèce animale où le petit sortant du ventre de sa mère est pris par les pattes de derrière et, tête en bas, battu, jusqu'à ce qu'il hurle, par un adulte. Puis, ayant été retourné en tous sens, il est emballé, et déposé à l'écart. (...) Le petit de cette espèce a le cri le plus rageur et lamentable de toute la faune terrestre... »

J'extrais ces quelques lignes du dernier livre de Christiane Rochefort, « Les enfants d'abord » (« De tous les opprimés doués de parole, les enfants sont les plus muets »), paru cette année chez Grasset. Amusant, irritant, plein de choses vraies, plein de choses fausses... Rompt une lance en faveur de « l'accouchement sans violence », en faveur de la « libération » des enfants...

A propos de libération des enfants, j'ai eu l'occasion, ces derniers temps, de faire la connaissance de disciples d'Arno Stern et de son éducation créatrice.

Il y a chez Stern un côté négatif qui ne me plaît guère, qu'on pourrait résumer par les mots : « A bas l'école ! » (considérée comme une institution répressive, détruisant en l'enfant ses pouvoirs créateurs et le menant à n'être qu'un suiveur, un imitateur...). Qui ne me plaît guère : Je suis un maître d'école ! (Et puis, je n'ai jamais eu l'impression d'avoir de bien grands pouvoirs créateurs et il m'est souvent arrivé de préférer suivre Victor Hugo ou Keller, éditer le premier et traduire le second, plutôt que de m'exprimer »).

Mais il y a également un côté positif, qui me semble du plus haut intérêt.

On sait de quoi il s'agit : Avec « l'atelier », offrir à l'enfant un lieu clos, où il sera coupé de tous contacts avec le monde extérieur, où il trouvera des pinceaux, des couleurs, de grandes feuilles de papier qui seront épinglees au mur, lui donnant la possibilité de s'exprimer, favorisant ses facultés créatrices — sans que jamais (c'est cela qui est essentiel) le résultat de son activité soit « jugé » (c'est mal, ni même c'est bien), sans que jamais ce résultat soit comparé à celui de son voisin, en dehors donc de toute hiérarchisation, de toute comparaison avec un « modèle ». Lui demandant seulement, l'encourageant seulement à aller jusqu'au bout de lui-même, à terminer son dessin, à se libérer de plus en plus, à exprimer ses tendances, ses pulsions profondes. Exigeant seulement qu'il respecte certaines règles : ne pas gêner son voisin, ne pas le critiquer ; tenir son pinceau d'une certaine manière, ne pas « salir », respecter le matériel... Peu à peu se libérer de tous les modèles, de toutes les images propagées par les mass-media. Lui offrir un lieu qui lui appartienne en propre, totalement différent du monde concurrentiel où il est plongé.

De nombreux ateliers se sont ouverts, notamment à Lausanne, Nyon et Genève. Les résultats semblent concluants : des enfants s'épanouissent, surmontent leurs inhibitions, leurs phobies...

De cela, plus, une autre fois.

J. C.